

Séance du 11 mars 2019

Nombre de Conseillers : 20 en exercice
20 Votants

L'An deux mille dix-neuf le onze du mois de mars le Conseil Municipal de la Commune de LA TESSOUALLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc GENTAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 7 mars 2019.

PRÉSENTS : Mmes FORTEL Muriel et RUAULT-SAPIN Françoise (1), adjointes, Mrs EPRON Didier, et Mr FERCHAUD Michel, adjoints.

Mmes DUPONT Véronique, CHUPIN Chantal et JEAN-VICTOR Anne, Mrs BITEAU Pascal (2) et LANDREAU Dominique, Mme PENNES Véronique, Mrs TOUZET Alain et LOISEAU Laurent, Mme RENAUD Colette, Mr BECQUART Stéphane, Mme ROCHAIS Marina, Mr PICHERIT Franck, Mmes FERCHAUD Ingrid et JULAN Aurélie (3) et Mr SORIN Freddy.

Pouvoirs : (1) Pouvoir donné à Muriel FORTEL
(2) Pouvoir donné à Véronique PENNES
(3) Pouvoir donné à Mr Alain TOUZET.

Secrétaire de séance : Mr TOUZET Alain

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 14 janvier 2019.

Accueil des ambassadrices et de représentants du Comité des fêtes.

I) **AVENANT N°12 A LA CONVENTION OGE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention de forfait communal entre l'OGEC Ecole Notre-Dame et la commune signée le 21 mai 2007. Il a été convenu qu'elle fera l'objet d'un avenant annuel et que l'évaluation du coût de l'élève public sera réalisée chaque année.

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant n°12 à la convention à intervenir avec l'OGEC. Pour cette année le montant de la participation communale sera de 98 470 euros.

A l'unanimité, le Conseil, après avoir délibéré, décide :

- D'ACCEPTER les termes de l'avenant tels qu'ils sont présentés,

II) **BUDGET PRINCIPAL : Vote des comptes de gestion et administratif.**

A) **Vote du compte de gestion 2018**

Mme FORTEL, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion du budget principal 2018 :

| | |
|----------------------------------|--------------------|
| <i>Section de fonctionnement</i> | |
| Résultat reporté | 1,30 euro |
| Dépenses de fonctionnement | 2 279 035,64 euros |
| Recettes de fonctionnement | 2 682 894,24 euros |

| | |
|--|-------------------------|
| Résultat de l'année | 403 858,60 euros |
| Résultat global de fonctionnement | 403 859,90 euros |

Section d'investissement

| | |
|---|-------------------------|
| Résultat reporté | 279 842,27 euros |
| Dépenses d'investissement | 846 512,42 euros |
| Recettes d'investissement | 1 272 518,31 euros |
| Résultat de l'année | 426 005,89 euros |
| Résultat global d'investissement | 705 848,16 euros |

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018.

B) Vote du compte administratif 2018

Mr FERCHAUD, doyen de l'assemblée, présente le compte administratif du budget principal 2018:

Section de fonctionnement

| | |
|--|-------------------------|
| Résultat reporté | 1,30 euro |
| Dépenses de fonctionnement | 2 279 035,64 euros |
| Recettes de fonctionnement | 2 682 894,24 euros |
| Résultat de l'année | 403 858,60 euros |
| Résultat global de fonctionnement | 403 859,90 euros |

Section d'investissement

| | |
|---|-------------------------|
| Résultat reporté | 279 842,27 euros |
| Dépenses d'investissement | 846 512,42 euros |
| Recettes d'investissement | 1 272 518,31 euros |
| Résultat de l'année | 426 005,89 euros |
| Résultat global d'investissement | 705 848,16 euros |

A l'unanimité, le Conseil, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2018.

III) Résultats 2018

Section de fonctionnement

| | |
|--|-------------------------|
| Résultat reporté | 1,30 euro |
| Dépenses de fonctionnement | 2 279 035,64 euros |
| Recettes de fonctionnement | 2 682 894,24 euros |
| Résultat de l'année | 403 858,60 euros |
| Résultat global de fonctionnement | 403 859,90 euros |
| (à inscrire au 002 ou/et au 1068) | |

Section d'investissement

| | |
|---|-------------------------|
| Résultat reporté | 279 842,27 euros |
| Dépenses d'investissement | 846 512,42 euros |
| Recettes d'investissement | 1 272 518,31 euros |
| Résultat de l'année | 426 005,89 euros |
| Résultat global d'investissement | 705 848,16 euros |
| (à reporter au 001) | |

A l'unanimité, le Conseil, après avoir délibéré, approuve les résultats 2018 du budget principal.

IV) BUDGET PRINCIPAL : Vote du budget primitif

A) Fiscalité

Pour 2019, la commission finances propose le maintien des taux votés en 2018.

Les taux seront donc :

Taxe d'habitation 14,68 %

Taxe foncière sur le bâti 23,43 %

Taxe foncière sur le non bâti 43,23 %

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver la proposition de la commission finances de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

B) Vote du budget

1) Recettes de fonctionnement

| | |
|--|------------------------|
| Résultat de fonctionnement reporté | 0 euro |
| Atténuation de charges | 4 000 euros |
| Opérations d'ordre | 45 000 euros |
| Produit des services, du domaine | 135 000 euros |
| Impôts et taxes | 1 459 648 euros |
| Dotations, subventions et participations | 523 649 euros |
| Autres produits de gestion courante | 25 000 euros |
| Produits exceptionnels | 5 000 euros |
| Total Recettes : | 2 197 297 euros |

2) Dépenses de fonctionnement

| | |
|---|------------------------|
| Charges à caractère général : | 654 000 euros |
| Charges de personnel : | 788 092 euros |
| Atténuation de produit : | 21 000 euros |
| Opérations d'ordre entre sections : | 45 000 euros |
| Autres charges de gestion courante : | 447 776 euros |
| Charges financières : | 25 800 euros |
| Charges exceptionnelles : | 6 000 euros |
| Virement section investissement (023) : | 209 629 euros |
| Total dépenses : | 2 197 297 euros |

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver les recettes et les dépenses de fonctionnement du budget 2019.

3) Recettes d'investissement

| | |
|--|-------------------------|
| Solde d'exécution reporté : | 705 848 euros |
| Excédent de fonctionnement capitalisé | 403 859 euros |
| Virement de la section de fonctionnement (021) : | 209 629 euros |
| Opérations d'ordre entre sections (amortissements) : | 65 000 euros |
| Dotations, fonds divers et réserves : | 39 000 euros |
| Taxe d'aménagement : | 16 000 euros |
| Subventions d'équipement : | 33 850 euros |
| Total recettes investissement : | 1 473 186 euros. |

4) Dépenses d'investissement

| | |
|--|---------------|
| Dettes (part capital) : | 183 743 euros |
| Bâtiments (grosses réparations): | 210 000 euros |
| Urbanisme : | 112 500 euros |
| Projets structurants (terrains, PPI...): | 541 443 euros |
| Voirie : | 197 500 euros |

| | |
|--|------------------------|
| Equipements services techniques : | 30 000 euros |
| Divers (informatique, affichage numérique...): | 46 000 euros |
| Conseil municipal des enfants (tyrolienne) : | 15 000 euros |
| Restes à Réaliser : | 72 000 euros |
| Opérations d'ordre | 65 000 euros |
| Total dépenses d'investissement : | 1 473 186 euros |

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'approuver les recettes et les dépenses d'investissement du budget 2019.

**V) BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU HAMEAU DU LAVOIR :
vote des comptes de gestion et administratif.**

A – Vote du compte de gestion

Mme FORTEL, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2018 du budget annexe du lotissement du Hameau du Lavoir :

Section de fonctionnement

| | |
|--|-------------------------|
| Résultat reporté | 495 210,16 euros |
| Dépenses de fonctionnement | 100 633,03 euros |
| Recettes de fonctionnement | 95 320,99 euros |
| Résultat de l'année | - 5 312,04 euros |
| Résultat global de fonctionnement | 489 898,12 euros |

Section d'investissement

| | |
|---|--------------------------|
| Résultat reporté | - 71 848,38 euros |
| Dépenses d'investissement | 21 120,00 euros |
| Recettes d'investissement | 71 848,38 euros |
| Résultat de l'année | 50 728,38 euros |
| Résultat global d'investissement | - 21 120,00 euros |

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2018 du budget annexe du lotissement du Hameau du Lavoir

B- Vote du compte administratif

Mr FERCHAUD, doyen de l'assemblée, présente le compte administratif du budget annexe du lotissement du Hameau du Lavoir 2018 :

Section de fonctionnement

| | |
|--|-------------------------|
| Résultat reporté | 495 210,16 euros |
| Dépenses de fonctionnement | 100 633,03 euros |
| Recettes de fonctionnement | 95 320,99 euros |
| Résultat de l'année | - 5 312,04 euros |
| Résultat global de fonctionnement | 489 898,12 euros |

Section d'investissement

| | |
|---|--------------------------|
| Résultat reporté | - 71 848,38 euros |
| Dépenses d'investissement | 21 120,00 euros |
| Recettes d'investissement | 71 848,38 euros |
| Résultat de l'année | 50 728,38 euros |
| Résultat global d'investissement | - 21 120,00 euros |

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2018 du budget annexe du lotissement du Hameau du Lavoir

**VI) BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU HAMEAU DU LAVOIR :
résultats 2018.**

Mme FORTEL, Adjointe aux finances, présente les résultats 2018 du budget annexe du lotissement du Hameau du Lavoir :

Section de fonctionnement

| | |
|--|-------------------------|
| Résultat reporté | 495 210,16 euros |
| Dépenses de fonctionnement | 100 633,03 euros |
| Recettes de fonctionnement | 95 320,99 euros |
| Résultat de l'année | - 5 312,04 euros |
| Résultat global de fonctionnement | 489 898,12 euros |

Section d'investissement

| | |
|---|--------------------------|
| Résultat reporté | - 71 848,38 euros |
| Dépenses d'investissement | 21 120,00 euros |
| Recettes d'investissement | 71 848,38 euros |
| Résultat de l'année | 50 728,38 euros |
| Résultat global d'investissement | - 21 120,00 euros |

Soit un résultat excédentaire de : 468 778,12 euros

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve les résultats 2018 du budget annexe du Hameau du Lavoir

**VII) BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU HAMEAU DU LAVOIR :
vote du budget**

Muriel FORTEL, adjointe aux finances présente le budget 2019 du lotissement du Hameau du Lavoir :

Section de fonctionnement :

| | |
|---------------|--------------|
| En dépenses : | 25 000 euros |
| En recettes : | 25 000 euros |

Section d'investissement :

| | |
|---------------|--------------|
| En dépenses : | 25 000 euros |
| En recettes : | 25 000 euros |

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le budget annexe 2019 du lotissement du Hameau du Lavoir.

**VIII) BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA RIMBOURGÈRE : vote
des comptes de gestion et administratif**

A) Vote du compte de gestion

Mme FORTEL, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2018.

Section de fonctionnement

| | |
|--|-------------------------|
| Résultat reporté | 0,00 euro |
| Dépenses de fonctionnement | 10 825,00 euros |
| Recettes de fonctionnement | 216 308,37 euros |
| Résultat de l'année | 205 483,37 euros |
| Résultat global de fonctionnement | 205 483,37 euros |

Section d'investissement

| | |
|---|---------------------------|
| Résultat reporté | 0,00 euro |
| Dépenses d'investissement | 216 308,37 euros |
| Recettes d'investissement | 0,00 euro |
| Résultat de l'année | - 216 308,37 euros |
| Résultat global d'investissement | - 216 308,37 euros |

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2018 du budget annexe du lotissement de La Rimbourogère.

B) Vote du compte administratif

Mr FERCHAUD, doyen de l'assemblée, présente le compte administratif 2018.

Section de fonctionnement

| | |
|--|-------------------------|
| Résultat reporté | 0,00 euro |
| Dépenses de fonctionnement | 10 825,00 euros |
| Recettes de fonctionnement | 216 308,37 euros |
| Résultat de l'année | 205 483,37 euros |
| Résultat global de fonctionnement | 205 483,37 euros |

Section d'investissement

| | |
|---|---------------------------|
| Résultat reporté | 0,00 euro |
| Dépenses d'investissement | 216 308,37 euros |
| Recettes d'investissement | 0,00 euro |
| Résultat de l'année | - 216 308,37 euros |
| Résultat global d'investissement | - 216 308,37 euros |

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2018 du budget annexe du lotissement de La Rimbourogère.

IX) BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA RIMBOURGÈRE : résultats 2018.

Mme FORTTEL, Adjointe aux finances, présente les résultats 2018 du budget annexe du lotissement de La Rimbourogère.

Section de fonctionnement

| | |
|--|-------------------------|
| Résultat reporté | 0,00 euro |
| Dépenses de fonctionnement | 10 825,00 euros |
| Recettes de fonctionnement | 216 308,37 euros |
| Résultat de l'année | 205 483,37 euros |
| Résultat global de fonctionnement | 205 483,37 euros |

Section d'investissement

| | |
|---|---------------------------|
| Résultat reporté | 0,00 euro |
| Dépenses d'investissement | 216 308,37 euros |
| Recettes d'investissement | 0,00 euro |
| Résultat de l'année | - 216 308,37 euros |
| Résultat global d'investissement | - 216 308,37 euros |

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve les résultats 2018 du budget annexe du lotissement de La Rimbourogère.

X) BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA RIMBOURGÈRE : vote du budget.

Muriel FORTEL, Adjointe aux finances, présente le budget 2019 du lotissement de La Rimbourogère :

En section de fonctionnement :

| | |
|---------------|---------------|
| En dépenses : | 500 000 euros |
| En recettes : | 500 000 euros |

En section d'investissement :

| | |
|---------------|---------------|
| En dépenses : | 750 000 euros |
| En recettes : | 750 000 euros |

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le budget annexe 2019 du lotissement de La Rimbourogère.

XI) BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES ROSIERS : vote du budget

Muriel FORTEL, Adjointe aux finances, présente le budget 2019 du lotissement des Rosiers.

En section de fonctionnement :

| | |
|---------------|---------------|
| En dépenses : | 150 000 euros |
| En recettes : | 150 000 euros |

En section d'investissement :

| | |
|---------------|---------------|
| En dépenses : | 250 000 euros |
| En recettes : | 250 000 euros |

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le budget annexe 2019 du lotissement des Rosiers

XII) CONVENTIONS ASSOCIATIONS TEMATOUT ET MFAM (Multi-Accueil « Les Bout'chou »)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, pour les associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 euros, il y a lieu de signer une convention d'objectifs avec les associations bénéficiaires. A ce jour, deux associations sont concernées par cette obligation législative : Tématout et la MFAM.

A l'unanimité, le Conseil, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions.

XIII) CHEQUE ASSOCIATION LA TESSOUALLE HISTOIRES HISTOIRE

Afin d'assurer la publication du livre « Un tessouallais dans la grande guerre », la commune a pris en charge les frais d'imprimerie.

Comme convenu avec l'association La Tessoualle histoires Histoire, une partie du produit de la vente a été reversée par chèque à la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à encaisser ce chèque de 1 000 euros.

XIV) SIEMML – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier en date du 26 avril 2016, complété par délibération des comités syndicaux des 25 avril et 19 décembre 2017 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Article 1 :

La collectivité de La Tessoualle par délibération en date du 11/03/2019 décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération suivante EP343-18-87 : « suite entretien curatif, remplacement du driver de la lanterne du point n°299 rue d'Elbée ».

- Montant de la dépense : 301,32 euros net de taxe.

- Taux du fonds de concours : 75%

- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 225,99 euros net de taxe.

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 26 avril 2016 et complété les 25 avril et 19 décembre 2017.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du SIEMML,

Monsieur le Maire de La TESSOUALLE,

Le Comptable de la commune de La TESSOUALLE,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

XI) RÉVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS - AVIS DE LA COMMUNE DE LA TESSOUALLE

Par délibération du Conseil de Communauté en date du 19 janvier 2015, la révision du SCoT de l'Agglomération Choletaise a été prescrite pour prendre en compte les évolutions législatives et pour intégrer les nouveaux projets de l'Agglomération et les ajustements nécessaires mis en évidence par l'analyse des résultats de l'application du SCoT.

Suite à la création de l'Agglomération du Choletais (AdC) au 1^{er} janvier 2017, le périmètre du SCoT a été étendu par délibération en date du 20 mars 2017. Les objectifs de la révision du document ont alors été revus et précisés afin de tenir compte des particularités de ce nouveau territoire.

La phase de diagnostic, finalisée en juillet 2017, a permis de mettre en avant les constats, les enjeux et les défis du territoire afin d'aboutir, en 2018, à un projet politique de développement : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT de l'AdC. Un débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu au sein du Conseil de Communauté le 16 juillet 2018. Le

Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) a ensuite été rédigé dans le respect des orientations définies par le PADD.

Le projet de SCoT 2019-2034 a fait l'objet d'une communication et d'une concertation, depuis sa prescription et jusqu'à l'arrêt du projet.

Les élus de la commune de La Tessoualle ont ainsi été, tout au long de la procédure, associés à la définition du projet, à travers notamment leur participation aux différentes instances de réflexion (Ateliers thématiques, Commissions, réunion publique) et de décision (Comité de Pilotage, Bureau, Conférence des Maires, Conseil de Communauté) de l'Agglomération.

De plus, une présentation du projet de SCoT a eu lieu au Conseil Municipal de La Tessoualle le 11 mars 2019. Elle a permis de préciser et d'échanger avec l'ensemble des élus municipaux sur l'application du SCoT sur le territoire de La Tessoualle.

Par l'ensemble de son contenu, le projet tel que présenté est compatible avec les objectifs de développement de la commune de La Tessoualle.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 143-20 du code de l'urbanisme, de donner un avis favorable sur le projet arrêté de SCoT de l'Agglomération du Choletais.

Le Conseil Municipal de la commune de La Tessoualle,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 143-20 et R. 143-4,

Vu la délibération n° V-1 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Choletais en date du 19 janvier 2015 prescrivant la révision du SCoT de l'Agglomération Choletaise et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu la délibération n° VI-1 du Conseil de Communauté en date du 20 mars 2017 redéfinissant les objectifs poursuivis par la révision du SCoT et les modalités de concertation suite à l'extension du périmètre de l'Agglomération au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n° VI-2 du Conseil de Communauté en date du 16 juillet 2018 actant de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD,

Vu la délibération n° VI-1 du Conseil de Communauté en date du 18 février 2019 arrêtant le projet de SCoT de l'AdC,

Vu le courrier du Vice-Président de l'AdC en date du 26 février 2019 soumettant pour avis à la commune de La Tessoualle le projet arrêté de SCoT de l'AdC,

Considérant que la gouvernance mise en place pour la révision du Scot de l'AdC a permis aux représentants de la commune de La Tessoualle de participer à la définition du projet,

Considérant que le projet arrêté de SCoT de l'AdC est compatible avec les objectifs de développement de la commune,

A l'unanimité, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

Article unique : d'émettre un avis favorable sur le projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération du Choletais.

XII) COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

1) Commission bâtiments

Mr EPRON, Adjoint, commente le compte rendu de la commission bâtiments et sport, qui s'est réunie le 4 mars 2019.

Les travaux de rénovation des restaurants scolaires ont démarré aux dernières vacances avec la pose sur les deux sites d'un plafond anti-bruit, et la reprise de l'électricité sur le site de l'école du Moulin. Aux prochaines vacances, le sol de la cantine de l'école publique sera rénové. A ces mêmes vacances, le système de chauffage de la cantine rue de l'industrie sera transformé pour évoluer vers une chaudière gaz à condensation. En juillet, sur ce site, c'est le sol qui sera rénové.

En parallèle, Françoise RUAULT et Dominique LANDREAU ont travaillé sur l'achat de mobiliers anti-bruit pour les deux restaurants.

S'agissant de l'installation des robots de tonte sur les terrains de football, Mr EPRON, informe le Conseil que cette installation aura lieu les 28 et 29 mars.

Enfin, les autres dossiers sont en cours, notamment la réfection de la toiture de la mairie qui interviendra aux beaux jours.

2) Commission urbanisme

Mme FERCHAUD, Conseillère déléguée, fait un point sur l'avancée des travaux du groupe de travail en charge de la numérotation des voies.

S'agissant de l'étude conduite en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, Mr FERCHAUD, Adjoint, informe les élus des premières réunions de travail.

Mr FERCHAUD fait un point sur l'avancée des travaux des futurs lotissements et informe le Conseil que cette semaine des réunions avec les services de l'Etat vont avoir lieu afin de continuer à progresser sur ces dossiers.

3) Commission affaires scolaires

Mr LANDREAU, Conseiller délégué, informe les élus que depuis le dernier conseil, la commune a recruté un service civique pour le temps méridien, le soutien aux écoles et le Conseil Municipal des Enfants.

S'agissant de cette dernière instance, Mr LANDREAU informe les élus, que la visite de l'Elysée aura lieu le vendredi 12 avril prochain.

4) Commission affaires sociales

Mr SORIN, Conseiller municipal, a assisté à l'assemblée générale de l'association périscolaire du Moulin. A ce jour, ce ne sont pas moins de 114 enfants issus de 82 familles qui, chaque jour, utilisent les services de la périscolaire. Au quotidien, la directrice épaulée de 4 salariés accueille jusqu'à 50 enfants.

Les bénévoles de l'association remercient la municipalité pour les travaux réalisés, dernièrement la pose de rideaux occultants.

Mme DUPONT, Conseillère municipale, dresse un bilan du fonctionnement de l'association qui met en œuvre le transport solidaire.

L'année écoulée 63 personnes ont bénéficié de 135 trajets soit 2168 kms (contre 67 trajets et 1155 kms en 2017).

Mr le Maire félicite les élus, et plus particulièrement la commission affaires sociales, pour cette belle initiative qui manifestement répond à un véritable besoin.

5) Commission culture

A l'aide d'un diaporama, Muriel FORTEL, Adjointe fait une présentation rétrospective des derniers spectacles qui ont été présentés à Tessallis lors du premier trimestre 2019.

XIII) QUESTIONS DIVERSES

1) Newsletter AdC

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que l'Agglomération du Choletais va mettre en place une newsletter.

2) Soutien informatique aux administrés

Mr le Maire souhaite que le service administratif municipal offre un nouveau service à la population avec un soutien informatique au profit des administrés. Il s'agira sur un poste informatique dédié d'aider les Tessouallais dans leurs démarches administratives numériques. Le conseil approuve l'idée.

3) Fausses nouvelles

Mr le Maire fait un point avec les élus sur la diffusion d'une fausse rumeur d'agression à la station-service G20. Mr le Maire alerte les élus sur la récurrence, sur notre commune, de diffusion de fausses nouvelles qui sont lourdes de conséquences. Ainsi, suite à la diffusion de cette fausse nouvelle d'agression, des animateurs sportifs ont appelé les familles afin qu'elles viennent chercher les enfants dans les salles de sport et ce par crainte que les jeunes ne soient pas en sécurité dans nos rues !!!

Monsieur le Maire conclut en rappelant que quand circule une information douteuse, il faut appeler à l'accueil de la mairie pour savoir ce qu'il en est.

4) Comité consultatif intercommunal des jeunes

Mr le Maire informe le Conseil que dorénavant, la Reine de notre Commune siègera au Comité Consultatif Intercommunal des Jeunes.

5) Invitations

Mr le Maire invite les Miss :

- A participer à la cérémonie de remise du drapeau qui aura lieu le samedi 23 mars prochain en présence des anciens combattants ;
- A participer à la visite du Palais de l'Elysée le 12 avril prochain.

Prochain Conseil : le lundi 8 avril 2019 à 19h30